



Procédure de arrêt et de remboursement de pensions

Par **nadamczewski**, le **12/03/2010** à **15:54**

Bonjour,

Ma mère avait une pension alimentaire pour elle et pour moi jusqu'à la fin de mes études. Elle a eu ses comptes saisis ce jour suite à une décision de justice, alors qu'elle n'a jamais été informée de la procédure, au motif que l'on ne connaissait pas son adresse...

Mon père lui réclame 11 000 euros de pension vers selon lui à tort car j'aurais fait des études inutiles vu que j'avais créé une petite société pendant mes études, et que par conséquent j'avais les moyens...

Or j'ai en effet créé une petite entreprise en informatique qui ne m'a jamais permis de vivre, vu que je gagnais en moyenne 100 euros par mois maximum ce qui me permettait d'assurer les frais de cours (livres etc...)

Pour information ma mère a une pension d'invalidité qui lui permet à peine de vivre (600 euros)

Quel est la procédure à suivre ?

Est-ce normal de rendre un jugement sans en avertir la personne, et sans qu'elle ait pu se défendre ?

Et en ce qui me concerne que puis-je faire ? aujourd'hui j'ai dû arrêter mes études (à une année du diplôme) faute de moyen, je fais des petits boulots mais sans l'aide d'amis qui m'hébergent et me nourrissent je serais à la rue... Que puis-je faire ?

Merci d'avance
Cordialement